

	Service d'Anatomie Pathologique	INSTRUCTION	
		Modalités de conditionnement et de transport d'un prélèvement pour microscopie électronique.	
Fichier : IN-ME-001		Version : 02	
Date de mise en application : 22/01/2019		Page 1/2	
Rédacteur : Dr. C. De Prez	Vérificateur : J-Y. Bonnet	Approbateur : Dr. C. De Prez	

## 1. Objet

Cette instruction a pour objet les modalités de prélèvements, conditionnement et transport de prélèvements pour étude en microscopie électronique.

## 2. Domaine d'application

Cette instruction s'adresse aux médecins préleveurs et/ou prescripteurs d'examen en microscopie électronique.

## 3. Abréviations – Définitions

Néant

## 4. Contenu

### 4.1 **Contacts :**

Laboratoire de Microscopie électronique : 02.477.2055  
Secrétariat : 02.477.2548  
02.477.3528

4.2 **Prélèvement :** Prendre un fragment tissulaire de 2-3 millimètres de diamètre maximum (cf nécessité pour bonne pénétration du fixateur)

### 4.3 **Conservation et transport :**

4.3.1 Demander petit pot contenant du fixateur pour microscopie électronique (Glutaraldéhyde 3%) au labo de Microscopie électronique : 7.2055.  
Vérifier avant de l'utiliser la date de péremption notée sur le pot.

NB : L'échantillon peut être conservé plusieurs semaines dans la glutaraldéhyde 3% à 4°C et peut nous être envoyé par transport habituel des prélèvements (→ voir [Intranet / Applications / ENNOV](#) / (introduire login et mot de passe) / [CHU BRUGMANN / 8. CLINIQUES ET SERVICES MEDICAUX / Anatomie Pathologique / ADMINISTRATIF / Demande d'Examen anatomo-pathologique](#)

**OU**

→ Web Site CHU Brugmann : [Services / Médicaux / Anatomie Pathologique / Demandes d'Examens](#)  
<http://www.chu-brugmann.be/fr/med/anapath/docs.asp> )

### 4.3.2 **OU**

Avertir le labo de microscopie électronique (7.2055) et envoyer le plus rapidement possible le prélèvement non fixé au labo de microscopie électronique où il sera fixé immédiatement

	Service d'Anatomie Pathologique	<b>INSTRUCTION</b>	
		Modalités de conditionnement et de transport d'un prélèvement pour microscopie électronique.	
Fichier : IN-ME-001		Version : 02	
Date de mise en application : 22/01/2019		Page 2/2	
Rédacteur : Dr. C. De Prez	Vérificateur : J-Y. Bonnet	Approbateur : Dr. C. De Prez	

4.4 Joindre une demande classique d'examen anatomo-pathologique (→ voir [Intranet / Applications / ENNOV / \(introduire login et mot de passe\) / CHU BRUGMANN / 8. CLINIQUES ET SERVICES MEDICAUX / Anatomie Pathologique / ADMINISTRATIF / Demande d'Examen anatomo-pathologique](#) **OU**

→ **Web Site CHU Brugmann : [Services / Médicaux / Anatomie Pathologique / Demandes d'Examens](#) <http://www.chu-brugmann.be/fr/med/anapath/docs.asp> )**

dans laquelle il suffit de cocher la case correspondant à une demande d'examen de microscopie électronique.

4.5. **Délai technique** : à noter que cette technique très particulière nécessite au moins 3 semaines de délai avant réponse.

#### 5. Informations complémentaires

Néant

#### 6. Annexes

Néant

#### 7. Historique des modifications

Date	Version	Raisons des modifications
22/01/2019	2	Modification concernant les documents à consultés sur l'Intranet et sur Internet